GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INDEMNISATION DES BIENS SPOLIÈS OU PERDUS OUTRE-MER (GNPI)

Association déclarée (Loi du 1° juillet 1901) sous le n° 63.1193 Membre de la Confédération Européenne des Spoliés d'Outre-Mer 14, rue Duphot – 75001 FARIS Tél : 01.42.97.43.93 – Fax 01.42.97.43.94

Paris le 18 novembre 2013

## Michel Lévy, président

(vice-président du Comité de liaison des associations nationales des rapatriés)

2

Monsieur Kader Arif Ministre délégué auprès du Ministre de la défense

objet :demande d'audience toujours en souffrance malgré votre accord du 25 septembre réf. et p.j. : mes lettres du 17 mai 2012 , 29 juin 2012 et 25 juin 2013

## Monsieur le ministre,

Dés la prise de vos hautes fonctions je vous ai écrit au nom du G.N.P.I. vice-doyen de toutes les associations nationales de rapatriés, solidaire de toutes leurs légitimes revendications de Mémoire et de Justice et plus spécialement porteur de deux d'entre elles

- Projet au centre de Paris d'un monument national nominatif aux Morts pour la France de tous les temps originaires de l'ancienne plus grande France ou y établis en remplacement symbolique des monuments locaux abandonnés et souvent profanés
- Indemnisation des biens spoliés ou perdus outre mer.

J'ai pu rencontrer en 2012 deux membres de votre cabinet : trop brièvement cependant pour pouvoir réellement présenter un argumentaire de fond sur ces deux sujets majeurs.

Par ma lettre du 25 juin dernier, j'ai renouvelé ma demande d'audience, fort cette fois-ci de la lettre au G.N.P.I. du cabinet du Premier ministre (datée du 20 février dernier) m'informant que ce dernier vous avait prescrit l'examen de ces revendications, sans recevoir pourtant encore de réponse de votre part.

Le 25 septembre, à la fin de la cérémonie annuelle d'hommage aux Harkis, j'ai réussi à avoir un très court entretien impromptu avec vous dans la cour d'honneur des Invalides : vous m'avez alors promis de me recevoir.

Aujourd'hui 18 novembre, je vous confirme mon souhait obstiné de vouloir plaider devant vous ces deux dossiers qui relèvent pleinement de votre compétence comme l'a rappelé le Premier ministre (et même doublement de votre compétence - j'ose le préciser en ce qui concerne le projet de monument aux M.P.F. puisque vous êtes à la fois le Ministre des anciens combattants et celui chargé des rapatriés - ).

Dans l'attente de l'audience sollicitée, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'assurance de ma haute considération.

my



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants

Paris, le 0 6.01.1 4 0 0 0 0 7 0 ° DEF/SDBC/CPB/SCH/700/0973

Monsieur le Président,

Par lettre du 18 novembre dernier, vous m'avez fait part de votre souhait de me rencontrer afin d'évoquer, d'une part le projet de réalisation d'un monument national nominatif dédié aux morts pour la France de l'outre mer, d'autre part l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre mer.

Soyez assuré que c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de votre correspondance. Malheureusement, mon emploi du temps, particulièrement chargé, ne me permet pas de répondre favorablement à votre requête dans l'immédiat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Kader ARIF

Monsieur Michel LEVY Président du groupement national pour l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer 14, rue Duphot 75001 Paris